

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3624

présenté par

Mme Pochon, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

Aux alinéas 15 et 16, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« pilotage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à donner un rôle de pilotage aux instances plutôt qu'une simple concertation au pilotage afin de leur donner un rôle plus important dans la conduite et le suivi de ces politiques aux côtés de l'État et des régions.